

Stockage des déchets radioactifs

Je me suis étendu sur les côtés désagréables de la radioactivité parce qu'il importe que tous les députés comprennent les conséquences d'un excès de précipitation vers l'exploitation de l'énergie nucléaire. Je dis «précipitation» parce que le gouvernement ne nous a pas encore fait connaître clairement que des progrès aient été réalisés dans le domaine du stockage des déchets radioactifs. J'aurais aimé faire sortir le ministre de son mutisme, mais je n'ai pu y réussir. Ce que je suis parvenu à faire, c'est à montrer la charge qui était celle du ministre ces dernières années de présider à l'élaboration d'une politique nucléaire canadienne. Il a dit que la solution était à notre portée et même que nous l'avions. La solution, ils ne l'ont pas trouvée. Je mets au défi l'industrie nucléaire de venir nous dire que depuis 1977 nous avons fait des progrès dans la recherche de la solution. Je veux espérer qu'en réponse à cette motion, quelqu'un viendra nous donner une réponse favorable. Je veux espérer que quelqu'un viendra nous dire que nous avons fait des progrès dans la recherche d'une solution par rapport à 1977. Malheureusement, j'ai eu beau me documenter sur la question, je n'ai rien trouvé à cet effet.

EACL vient de remettre à deux ans au moins le choix d'un lieu de stockage pour nos déchets nucléaires, ce qui fait que le délai de trois ans a été alloué à cinq. Permettez-moi de donner un exemple des conséquences de cette inaction. Dans ma circonscription, je cherche depuis quatre ans à faire retirer des matières faiblement radioactives actuellement stockées à Surrey. La CCEA s'était déjà engagée à les enlever d'ici à décembre cette année. J'ai bien peur qu'il en aille de cet engagement comme de celui donné par l'ex-ministre lorsqu'il avait dit qu'un lieu de dépôt serait trouvé pour les déchets à haute radioactivité. Nous n'arrivons même pas à régler le problème élémentaire des déchets faiblement radioactifs. Ils disent maintenant que ce délai de décembre, fixé pour l'enlèvement de ces matières à destination d'un lieu de dépôt plus permanent, risque de ne pas être respecté. Tout à coup, c'est aux provinces à s'en occuper. Nous ne pouvons trouver de solution? Refilons le problème aux provinces; voilà ce que le gouvernement fédéral semble être décidé à faire.

● (1710)

Dans ce cas-ci, nous avons, à mon avis, un exemple patent du comportement irresponsable du gouvernement et de ses agences en matière d'énergie nucléaire et de déchets radioactifs. En l'occurrence, la CCÉA a autorisé un procédé de fabrication dont les déchets sont radioactifs; puis, lorsque ces déchets traînent, elle refuse d'en assumer la responsabilité, préférant la refiler au gouvernement provincial.

C'est le genre d'attitude qui contribue à attiser le mépris et les soupçons que le public éprouve pour l'industrie nucléaire au Canada. Un sondage Gallup, effectué le 11 janvier de cette année, à la demande de la CCÉA elle-même, a révélé que 47 p. 100 des Ontariens s'opposent à la présence d'un dépotoir à déchets radioactifs dans leur ville ou leur village, même s'il devait ne présenter aucun danger, 39 p. 100 ne se sont pas prononcés, et seulement 6 p. 100 sont en faveur. Si ces gens sont préoccupés, c'est qu'il y a une raison. J'ai écouté certains des arguments avancés et je ne comprends pas pourquoi le gouvernement d'en face ne partage pas ces inquiétudes.

Les gens ont de bonnes raisons pour ne pas vouloir de cimetières de déchets radioactifs dans leur localité et ce premièrement, parce qu'il n'existe pas pour l'instant de système

d'entreposage satisfaisant. On a préconisé d'entreposer les déchets dans du verre; or, le verre lui-même va fondre et laisser échapper les déchets dans le sol, si on ne met pas au point un système adéquat de refroidissement. En outre, les déchets radioactifs dégagent des gaz qui pourraient faire éclater le verre. Parmi les autres difficultés, il ne faut pas oublier le problème du site lui-même. Les forages de trous dans le granit provoquent des fractures qui permettent à leur tour à l'eau de s'infiltrer. Les secousses sismiques peuvent également agrandir les cassures. Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas de trouver une solution pour enterrer ces déchets pendant des décennies, voire des siècles; il s'agit de les enterrer pendant des milliers et des milliers d'années. Voici certaines des difficultés qu'il nous faut surmonter. Il ne faudrait pas se leurrer en disant qu'il s'agit d'un problème anodin.

Actuellement, la seule façon que nous connaissons pour contrôler les déchets radioactifs, c'est de les entreposer dans des bassins de refroidissement qui ressemblent à de grandes piscines. On déverse actuellement, tous les jours et en Ontario seulement, 1700 livres de ces déchets nucléaires dans ces fameux bassins. D'ici à l'an 2000, il faudra que nous trouvions un moyen de nous débarrasser de 80,000 tonnes de déchets hautement radioactifs. Je signale en passant que ces chiffres sont tirés du rapport de la commission intitulé «La gestion des déchets nucléaires du Canada». Les auteurs du rapport recommandaient l'adoption d'un programme en plusieurs étapes visant à la création d'ici à 1995 ou d'ici à l'an 2000 d'un cimetière pouvant recevoir les déchets nucléaires de notre pays. Il nous faut commencer par franchir la première étape de ce programme, c'est-à-dire commencer par établir un plan national en vue de faire face à la question des déchets nucléaires. Est-ce là tout qu'on a à nous proposer? La perspective d'avoir 80,000 tonnes de déchets radioactifs dans des bassins est des moins réjouissante.

Il vient spontanément une question à l'esprit. Le premier réacteur nucléaire du Canada est entré en activité en 1945, alors que notre pays était comme aujourd'hui au premier rang dans le domaine de la recherche en énergie nucléaire. Nous menions et peut-être menons-nous toujours en technologie nucléaire, mais nous ne venons pas en tête pour ce qui est de l'élimination des déchets dans ce domaine. Un pays aussi technologiquement avancé que le Canada n'a absolument aucune excuse de n'avoir rien prévu pour se débarrasser des déchets nucléaires. Pourant, en dépit du fait que le programme nucléaire commercial du Canada fonctionne depuis 1962, le ministre de l'Environnement, à qui j'ai posé des questions au comité en 1976, a parlé de l'élimination des déchets nucléaires comme d'un phénomène nouveau. Son sous-ministre a apporté plus de précisions en disant que le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Énergie avaient été priés d'étudier la question et de recommander les mesures à prendre.

Ce n'est que seize ans après la mise en fonction du premier réacteur commercial que le gouvernement a pris conscience du problème que posaient l'entreposage et l'élimination des déchets nucléaires. D'accord, un réacteur ne produit habituellement pas de grandes quantités de déchets avant dix ans. Nous ne nous sommes pas contentés d'un seul réacteur; nous en avons construit d'autres, sans songer aux conséquences écologiques, ou en y songeant à peine.